



INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DE BÂLE II

EXERCICE 2012

Information publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « Rapport sur les risques » du groupe CM11-CIC

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques.

Le suivi des risques s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n° 97-02, sur la filière risques dont il définit les missions.

Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Comité des risques groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du groupe.

Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions du comité et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques groupe CM11-CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du groupe font l'objet d'un suivi et d'un reporting. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle II communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base

Ce noyau dur est déterminé à partir des capitaux propres comptables du groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application de « filtres prudentiels ». Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;

- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus-values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (calculées devise par devise) du *tier one*, et la reprise de ces plus-values latentes en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins-values latentes nettes par devise sur les instruments de capitaux propres ne sont pas retraitées ;
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, sont neutralisées.

Les fonds propres de base admis avec plafond

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du groupe au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en M€)	Date échéance	Date de call	Rémunération	Innovant (Oui/Non)	Montant au 31/12/2012 (en M€)
BFCM	17/10/2008	700	Indéterminée	A partir du 17/10/2018	10,30% puis EURIBOR 3 mois + 6,65% à partir du 17/10/2018	Oui	700
BFCM	15/12/2004	750	Indéterminée	A partir du 15/12/2014	6% puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 15/06/2006	Non	750
BFCM	28/04/2005	600	Indéterminée	A partir du 28/10/2015	4,471% puis EURIBOR 3 mois + 1,85% à partir du 28/10/2015	Oui	404
BFCM	25/02/2005	250	Indéterminée	A partir du 25/02/2015	7% puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 25/02/2007	Non	250

Composition des fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables) ;
- des plus-values latentes nettes des instruments de capitaux propres, qui sont reprises à hauteur de 45%, devise par devise avant impôt ;
- de la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Déductions

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres afférents.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeurs.

Par ailleurs, le groupe applique la méthode transitoire prévue par le règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance. Pendant une période courant jusqu'au 31 décembre 2012, les conglomérats financiers peuvent en effet déduire des fonds propres globaux la valeur consolidée de leurs titres d'assurance (acquis avant le 1er janvier 2007), ainsi que les créances subordonnées afférentes, ayant valeur de fonds propres.

<i>En milliards d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	21,8	21,5
Capital	5,8	5,6
Réserves éligibles	23,1	21,0
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	2,1	2,1
Déductions des fonds propres de base (dont notamment les immobilisations incorporelles)	-9,1	-7,2
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions		
Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	3,1	4,1
Déductions des fonds propres complémentaires (dont les titres d'assurances)	-3,1	-4,1
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	21,8	21,5
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	10,1	12,1
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0,3	0,4
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	1,2	1,3
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires)	11,5	13,7
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers	0,8	2,0
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	12,4	15,7
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Tier one	14,1%	11,0%
Ratio Global	14,1%	11,0%

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits. Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	10 080,3	12 098,7
Approche standard		
Administrations centrales et banques centrales	5,8	7,2
Etablissements	153,1	149,1
Entreprises	652,3	6 166,1
Clientèle de détail	1 520,5	1 539,1
Actions	42,5	54,6
Positions de titrisation en approche standard	41,1	29,8
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	43,9	64,2
Approche notations internes		
Etablissements	409,6	469,9
Entreprises	3 742,8	
Clientèle de détail		
Petites et moyennes entités	495,6	506,3
Expositions renouvelables	53,0	42,2
Prêts immobiliers	791,8	718,9
Autres expositions sur la clientèle de détail	382,6	440,5
Actions		
Capital investissement (<i>pondération 190%</i>)	234,9	223,9
Actions cotées (<i>pondération 290%</i>)	108,8	200,7
Autres actions (<i>pondération 370%</i>)	171,7	122,6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	389,9	362,8
Positions de titrisation	840,5	1 000,8
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE	285,4	380,7
Risque de taux	147,7	175,0
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	60,8	64,6
Risque spécifique relatif aux positions du portefeuille de corrélation	12,9	57,7
Risque de variation sur titres de propriété	63,9	83,4
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	0,1	
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	1 183,5	1 265,5
Approche notations internes (AMA)	807,4	823,2
Approche standard	273,2	237,7
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	11 549,2	13 744,9

Risque de concentration

Expositions par catégorie

Historiquement, le groupe a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 52% au 31.12.2012.

En milliards d'euros	Expositions au 31.12.2012			Expositions au 31.12.2011			Expositions moyennes 2012
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		63	63		49	49	58
Etablissements	33	9	42	33	9	43	40
Entreprises	90	10	100		102	102	101
Clientèle de détail	199	36	235	195	36	231	234
Actions	3	0	3	3	0	3	3
Titrisation	4	0	4	5	1	6	4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	5	5	1	5	5
TOTAL	333	119	453	241	198	439	445

Le groupe s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

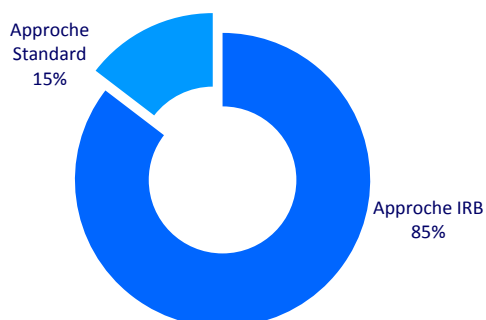
L'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille *Corporate*.

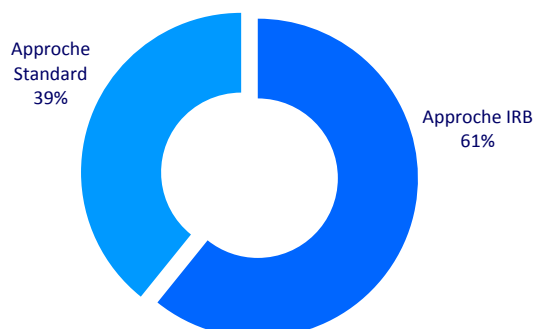
Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 85% au 31.12.2012.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles Administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les filiales étrangères sont traitées au 31.12.2012 en méthode standard.

Part des expositions brutes IRBA au 31.12.2012



Part des expositions brutes IRB au 31.12.2011



Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Répartition au 31.12.2012

en %

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,4%	0,5%	1,2%	1,6%	14,7%
Etablissements	5,9%	0,3%	0,7%	1,0%	7,9%
Entreprises	18,3%	0,7%	2,0%	1,8%	22,8%
Clientèle de détail	48,7%	3,2%	1,5%	1,1%	54,6%
TOTAL	84,2%	4,8%	5,5%	5,5%	100%

Répartition au 31.12.2011

en %

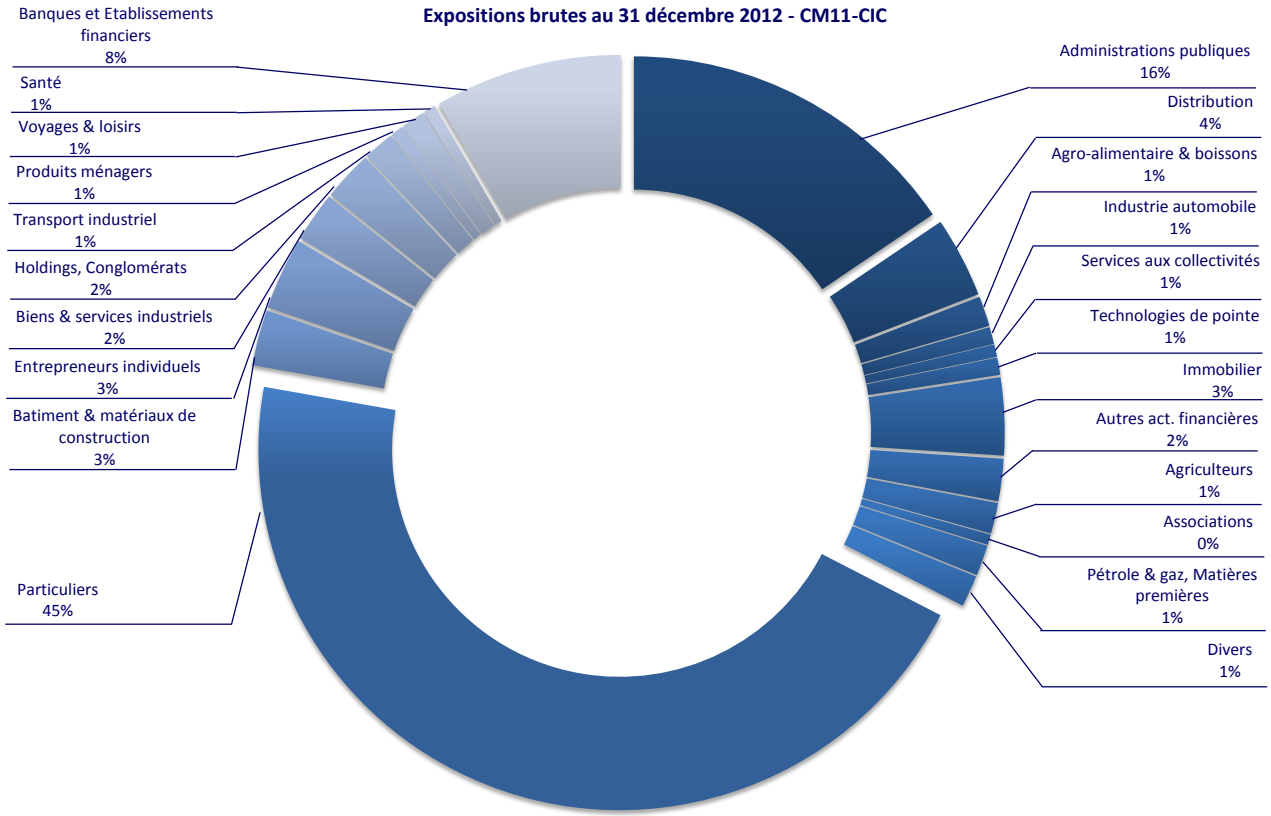
Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	8,7%	0,5%	1,7%	0,8%	11,6%
Etablissements	6,8%	0,3%	1,2%	1,1%	9,4%
Entreprises	19,1%	0,8%	2,0%	2,0%	23,9%
Clientèle de détail	49,0%	3,4%	1,6%	1,2%	55,2%
TOTAL	83,6%	4,9%	6,6%	5,0%	100,0%

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31.12.2012 en est le reflet avec 94,5% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

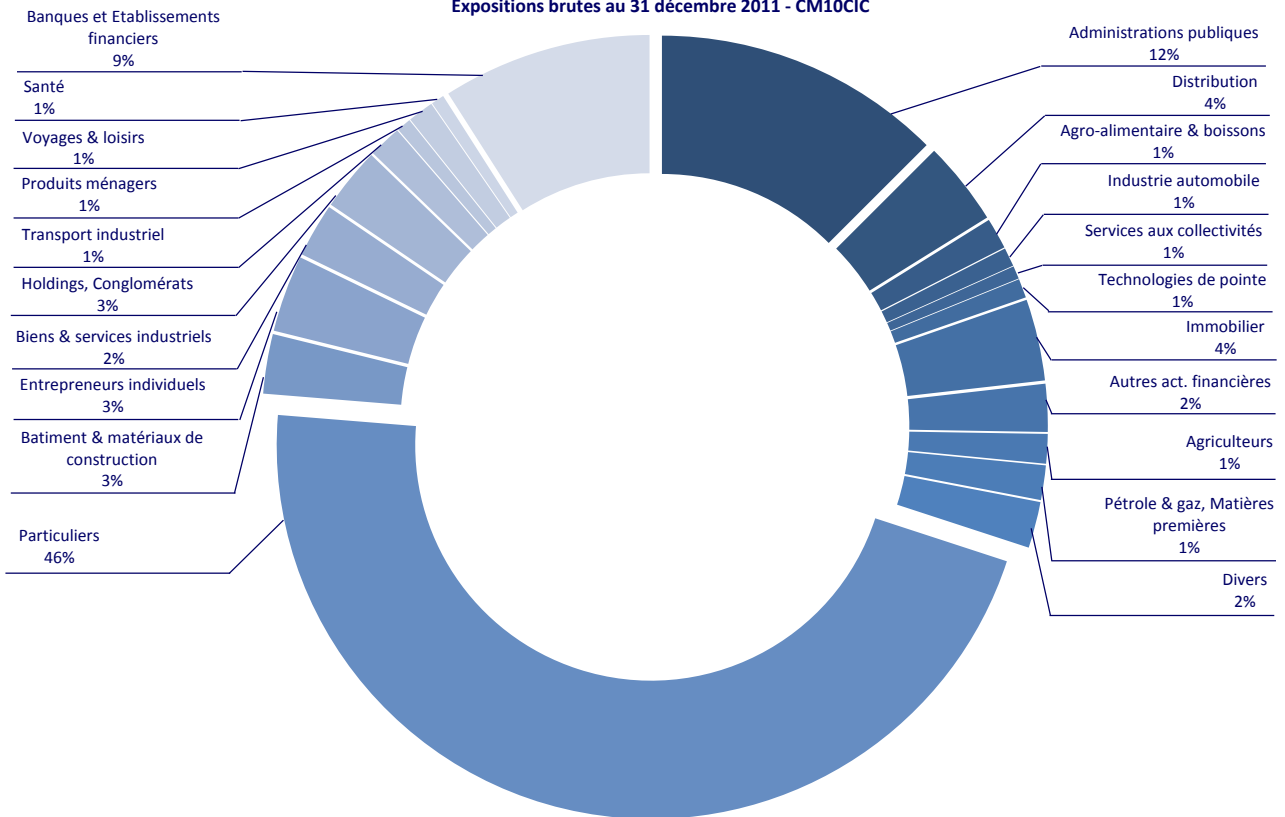
Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Expositions brutes au 31 décembre 2012 - CM11-CIC

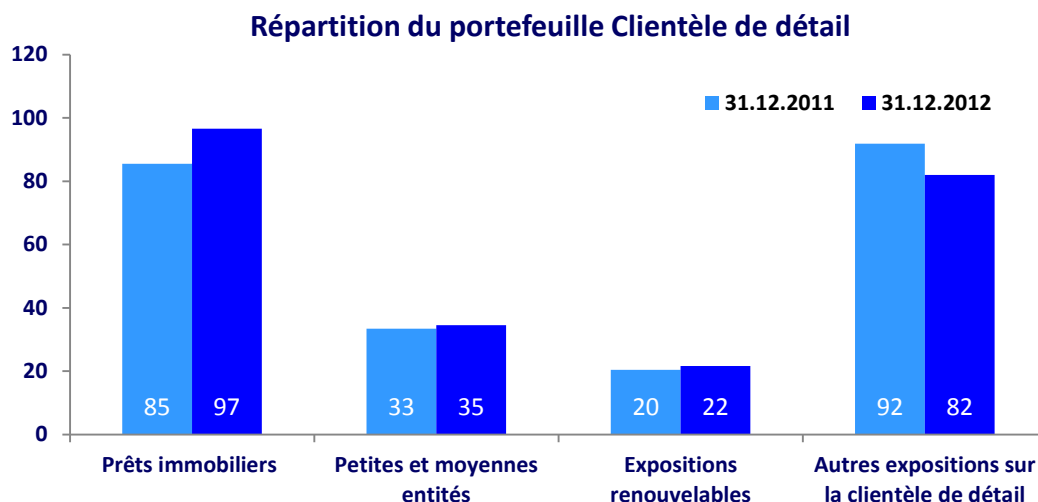


Expositions brutes au 31 décembre 2011 - CM10CIC



Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 235 milliards d'euros au 31.12.2012 contre 231 milliards au 31.12.2011. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.



Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

<i>En milliards d'euros</i>	Pondérations			Total 31.12.2012	Total 31.12.2011
	0%	20%	50%		
EXPOSITIONS BRUTES					
Administrations centrales et banques centrales	62,6		0,4	63,1	48,7
Administrations locales et régionales		5,1		5,1	4,4
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE					
Administrations centrales et banques centrales	62,6		0,3	62,9	47,9
Administrations locales et régionales		4,8		4,8	3,9

Système de notation

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de notation pour l'ensemble du groupe CM11-CIC

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - o Particuliers ;
 - o Personnes morales Retail ;
 - o SCI ;
 - o Entrepreneurs individuels professionnels;
 - o Agriculteurs ;
 - o OBNL ;
 - o Entreprises Corporate ;
 - o Financements d'acquisition entreprise.
- des grilles de notation élaborées par des experts pour les segments suivants :
 - o Banques et Covered Bonds ;
 - o Grands Comptes ;
 - o Financements d'acquisition GC ;
 - o Foncières ;
 - o Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD (perte en cas de défaut) et des CCF (facteurs de conversion du hors bilan en équivalent bilan) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

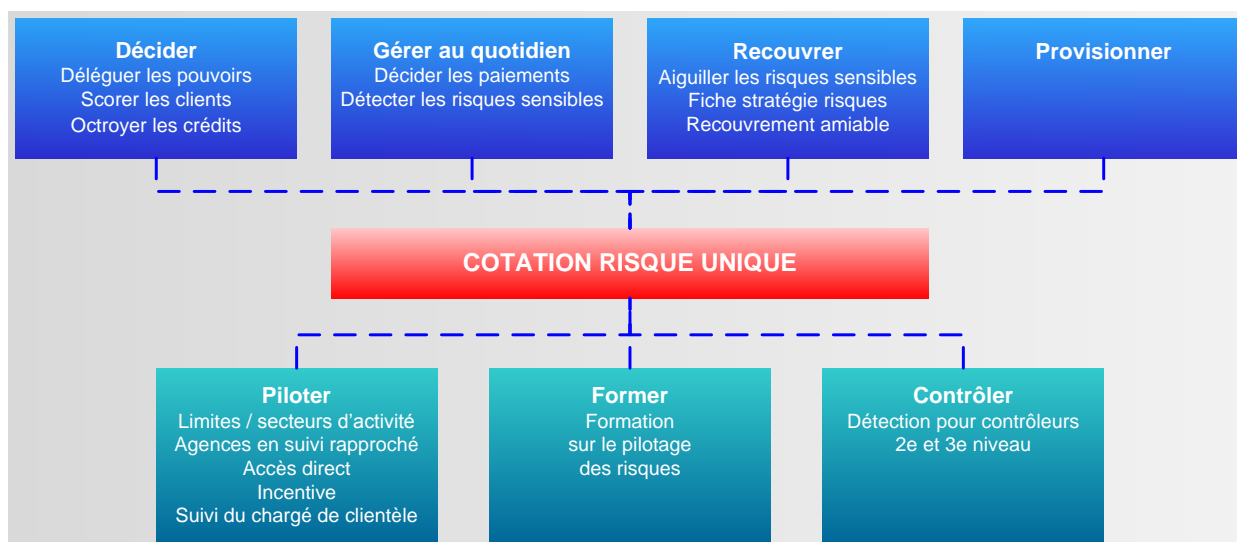
Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne ;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les groupes régionaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque par catégorie

En milliards d'euros	31/12/2012		31/12/2011		Variations 2012/2011	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur *	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur*	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation interne fondation						
Etablissements			32,2	0,0	-32,2	0,0
Approche notation interne avancée						
Etablissements	32,2	0,0			32,2	0,0
Entreprises	75,1	0,9			75,1	0,9
Clientèle de détail						
<i>Revolving</i>	6,0	0,1	5,7	0,1	0,3	0,0
<i>Immobiliers résidentiels</i>	92,7	0,6	82,3	0,5	10,4	0,1
<i>Autres</i>	89,7	2,0	96,5	2,1	-6,9	0,0
TOTAL	295,7	3,7	216,8	2,6	78,9	1,0

(*) Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Valeurs exposées au risque traitées en approche notation interne avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Etablissements et Entreprises

En M€ 31.12.2012	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Etablissements	1	2 733	2 730	198	7,2	-
	2	14 915	14 862	379	2,6	0
	3	11 953	11 407	2 949	25,8	-
	4	913	887	229	25,8	-
	5	1 113	979	396	40,5	-
	6	699	555	322	58,0	-
	7	749	652	581	89,1	-
	8	75	68	38	56,3	-
	9	16	12	28	228,6	-
Entreprises - Grands comptes	1	65	45	7	15,3	
	2	982	662	121	18,2	
	3	3 984	2 726	705	25,9	
	4	9 549	6 493	2 162	33,3	
	5	12 930	9 591	5 530	57,7	
	6	8 554	6 154	5 457	88,7	
	7	4 170	3 224	3 609	111,9	
	8	5 456	4 682	7 169	153,1	
	9	1 673	1 360	3 154	232,0	
Entreprises - Hors Grands comptes	1	1 790	1 638	249	15,2	0
	2	5 354	4 921	1 171	23,8	3
	3	5 973	5 550	1 873	33,7	8
	4	6 340	5 926	2 478	41,8	15
	5	7 102	6 592	3 250	49,3	31
	6	4 499	4 227	2 751	65,1	41
	7	2 642	2 491	2 009	80,6	42
	8	773	729	707	97,0	20
	9	442	411	405	98,6	19
Entreprises en IRB Slotting		5 785	5 655	3 487	60,8	23

Retail - Particuliers

En M€ 31.12.2012	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	5 196	5 131	67	1,3	0
	2	27 144	26 856	418	1,6	1
	3	14 910	14 764	565	3,8	3
	4	13 305	13 190	1 006	7,6	6
	5	7 122	7 060	978	13,9	7
	6	3 286	3 208	776	24,2	8
	7	1 929	1 915	636	33,2	8
	8	2 033	2 025	919	45,4	16
	9	1 285	1 281	811	63,3	31
Revolving	1	306	127	1	0,8	0
	2	2 633	1 212	12	1,0	0
	3	2 462	1 260	30	2,4	0
	4	2 368	1 349	74	5,5	2
	5	1 117	698	84	12,0	2
	6	717	474	101	21,4	3
	7	344	245	83	33,9	3
	8	301	233	112	48,1	5
	9	138	117	92	78,6	7
Autres crédits	1	4 993	4 775	72	1,5	0
	2	20 772	20 099	343	1,7	1
	3	9 818	9 403	439	4,7	2
	4	7 642	7 338	680	9,3	4
	5	3 801	3 647	579	15,9	6
	6	2 895	2 396	472	19,7	10
	7	1 168	1 124	291	25,9	9
	8	1 012	989	281	28,5	14
	9	595	585	246	42,1	23

Retail - Autres

En M€ 31.12.2012	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	2 907	2 873	126	4,4	1
	2	4 009	3 973	309	7,8	2
	3	2 358	2 336	312	13,3	2
	4	1 820	1 795	351	19,5	3
	5	1 483	1 465	396	27,1	4
	6	1 084	1 073	385	35,9	5
	7	787	781	373	47,7	7
	8	570	567	324	57,2	8
	9	614	608	398	65,5	19
Revolving	1	79	39	1	2,9	0
	2	66	35	2	6,1	0
	3	35	20	2	10,8	0
	4	26	15	2	14,2	0
	5	18	11	2	21,4	0
	6	34	22	7	31,4	0
	7	17	12	5	43,9	0
	8	16	11	7	58,5	0
	9	13	10	8	82,1	1
Autres crédits	1	7 701	7 175	536	7,5	3
	2	7 761	7 354	845	11,5	6
	3	5 480	5 184	873	16,8	8
	4	4 510	4 231	892	21,1	13
	5	4 256	3 980	945	23,8	20
	6	2 883	2 688	691	25,7	24
	7	2 649	2 482	717	28,9	39
	8	1 584	1 508	532	35,3	39
	9	1 384	1 336	598	44,8	67

Retail - Particuliers

En M€ 31.12.2011	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	4 404	4 329	64	1,5	0
	2	23 557	23 241	394	1,7	1
	3	13 406	13 246	543	4,1	3
	4	12 243	12 117	960	7,9	6
	5	6 741	6 669	900	13,5	7
	6	2 994	2 924	709	24,3	8
	7	1 704	1 688	566	33,5	8
	8	1 704	1 694	749	44,2	14
	9	1 119	1 114	669	60,1	26
Revolving	1	271	116	1	0,8	0
	2	2 321	1 101	10	0,9	0
	3	2 230	1 173	23	2,0	0
	4	2 203	1 290	58	4,5	1
	5	1 065	684	65	9,6	2
	6	697	468	81	17,3	3
	7	330	237	66	27,7	3
	8	296	231	90	38,9	4
	9	144	121	76	62,6	6
Autres crédits	1	5 294	4 999	91	1,8	0
	2	22 651	21 848	422	1,9	1
	3	11 349	10 909	518	4,8	2
	4	9 195	8 843	804	9,1	5
	5	4 660	4 476	679	15,2	7
	6	3 311	2 805	507	18,1	11
	7	1 396	1 349	327	24,2	10
	8	1 162	1 139	300	26,3	15
	9	722	709	274	38,7	26

Retail - Autres

En M€ 31.12.2011	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	2 371	2 337	114	4,9	1
	2	3 435	3 398	267	7,9	2
	3	2 077	2 052	291	14,2	2
	4	1 646	1 621	362	22,3	4
	5	1 424	1 404	421	30,0	5
	6	1 057	1 045	369	35,3	5
	7	765	758	352	46,4	7
	8	552	549	302	55,0	8
	9	513	511	313	61,2	16
Revolving	1	67	34	1	2,3	0
	2	59	32	2	4,9	0
	3	30	17	2	8,9	0
	4	23	14	2	11,9	0
	5	19	12	2	17,0	0
	6	33	21	5	25,5	0
	7	16	11	4	35,3	0
	8	16	12	6	47,2	0
	9	12	10	6	65,2	1
Autres crédits	1	7 200	6 689	554	8,3	3
	2	7 526	7 105	841	11,8	6
	3	5 436	5 111	905	17,7	9
	4	4 540	4 238	926	21,9	15
	5	4 568	4 208	1 029	24,5	25
	6	3 105	2 868	736	25,7	27
	7	2 935	2 710	793	29,3	44
	8	1 746	1 625	581	35,7	44
	9	1 543	1 447	647	44,7	74

RWA désigne les risques pondérés et EL les pertes attendues. Les expositions en défaut ne sont pas incluses dans ce tableau.

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation. Ces opérations sont principalement logées dans l'activité CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de netting et de collateral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Risque de contrepartie <i>en milliards d'euros</i>	Valeur exposée au risque	
	31/12/2012	31/12/2011
Instruments dérivés	9,8	4,8
Opérations de pension	0,4	0,5
Total	10,2	5,3

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions avec cette dernière. Avec les contreparties établissements de crédit, CM-CIC Marchés complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA).

La gestion opérationnelle de ces contrats se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges le plus souvent quotidiens, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « souverains », « établissement » et, pour partie, du portefeuille « *corporate* », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est General Funding Ltd (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie.

Quel que soit le cadre d'activité, le groupe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse quotidiennement l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également surveillée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe, analyse de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1er janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1er janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarios sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue. La méthode de la formule réglementaire est utilisée pour le seul portefeuille de corrélation des activités de marchés.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

Expositions par type de titrisation

Titrisation par nature

EAD en milliards d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Investisseur								
Titrisation classique	0,3	3,5	1,8		0,5	4,4	2,0	
Titrisation synthétique				0,8				1,3
Retitrisation classique								
Retitrisation synthétique								
Sponsor		0,3				0,3		
Total	0,3	3,8	1,8	0,8	0,5	4,7	2,0	1,3

Détail des encours par échelon de qualité de crédit

EAD en milliards d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Echelons de qualité de crédit								
E1	0,1	0,6	1,7		0,3	1,5	1,8	
E2		1,3				1,4	0,1	
E3		0,1				0,0	0,0	
E4		0,2				0,3	0,0	
E5		0,1				0,0		
E6	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1		
E7		0,0				0,1		
E8		0,2			0,0	0,4		
E9	0,1	0,0			0,1	0,0	0,0	
E10		0,0				0,0	0,1	
E11		0,0						
Positions pondérées à 1250%	0,0	1,2			0,0	0,9	0,0	
Total	0,3	3,8	1,8	0,8	0,5	4,7	2,0	1,3

Exigences de fonds propres

Exigences de fonds propres en milliards d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Total	0,0	0,8	0,1	0,0	0,0	1,0	0,1	0,1

Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

Risques opérationnels

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque opérationnel sont traités dans le chapitre « Gestion des risques ».

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1er janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du groupe Cofidis et a été étendu à CM-CIC Factor à compter du 1er janvier 2012.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;

- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées aux articles 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Actions

En milliards d'euros	Valeurs exposées au risque	
	31.12.2012	31.12.2011
Actions	2,9	3,2
En approche notations internes		
Capital investissement (190%)	1,5	1,5
Expositions sur actions cotées (290%)	0,5	0,9
Autres expositions sur actions (370%)	0,6	0,4
En approche standard		
Actions en approche standard pondérées à 150%	0,4	0,5
Participations déduites des FP	-7,4	-6,1
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base	0,0	0,0

Les participations déduites des fonds propres comprennent principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital-développement est réparti entre la ligne de capital investissement en approche notations internes pour les opérations ayant un effet de levier et la ligne actions en approche standard dans le cas contraire.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent très principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section « risques de contrepartie ».

En millions d'euros

Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	31.12.2012	31.12.2011
Risque spécifique de taux (hors portefeuilles de titrisation et de corrélation)	72	89
Risque spécifique de taux - portefeuilles de titrisation et de corrélation	73	122
Risque général de taux	76	86
Risque sur titres de propriété	64	83
Risque de change	-	-
Risque sur produits de base	0	
Total des exigences de fonds propres	285	381